



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Quatorze, le Mercredi 29 Janvier à 17 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 Janvier 2014, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, MM. VITALI, MARY, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI, Mme LUCIANI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. SBRAGGIA, FERRARA, PUGLIESI Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	Mme PIMENOFF
M. BASTELICA	à	M. LUCIANI
M. BERNARDI	à	Mme SUSINI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointe au Maire, Mme DEBROAS, Mme PERES, M. COMBARET, Mme CURCIO, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, Mme PASTINI, MM. RUAULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 29 janvier 2014

Délibération N°2014 / 17

Dénomination du point d'arrêt des Chemins de Fer de la Corse de « CAMPO DELL'ORO ».

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par courrier en date du 02 décembre 2013 la Collectivité Territoriale de Corse sollicite la Commune afin de rebaptiser le point d'arrêt des Chemins de Fer de la Corse de CAMPO DELL' ORO en CAVONE du nom du lieu dit, appellation qui est par ailleurs, reprise par les Transports Collectifs Ajacciens pour l'arrêt de bus de la ligne 1.

Ce changement de dénomination s'impose afin d'éviter l'éventualité d'une confusion auprès des usagers par l'actuelle désignation du point d'arrêt de CAMPO DELL' ORO pouvant également être rattaché à l'Aéroport d'AJACCIO.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De renommer le point d'arrêt des Chemins de Fer de la Corse dénommé « CAMPO DELL'ORO » en « CAVONE ».
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la phase administrative et réglementaire correspondante.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint Délégué,
Et après en avoir délibéré**

Vu la Loi 82.213 du 2 mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes
Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 complète la loi 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'Arrêté Municipal n° 75-230 en date du 25 avril 1975
Vu le courrier de la Collectivité Territoriale de Corse en date du 02 décembre 2013

Considérant l'importance pour la commune de renommer le point d'arrêt des Chemins de Fer de la Corse dénommé « CAMPO DELL' ORO » en « CAVONE »
Considérant l'avis de la commission municipale compétente en date du 28 janvier 2014

DECIDE

Par 30 voix pour

Et 4 non participation (Mme Guerrini, MM. Ferrara, Sbraggia, Pugliesi)

de renommer le point d'arrêt des Chemins de Fer de la Corse dénommé « CAMPO DELL' ORO » en « CAVONE ».

AUTORISE Monsieur le Maire

à procéder à la phase administrative et réglementaire correspondante.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20140129-2014_17-DE
FAIT à AJACCIO le jour et an que dessus
(Suivent les signatures)

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE



Simon Renucci
Dr Simon RENUCCI